



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2026

Établi conformément aux dispositions de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) de l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2022.

28230 Droue-sur-Drouette
DATE DE LA CONVOCATION : 03/04/2026
DATE D’AFFICHAGE : 03/04/2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15 (mais 13 pour le CFU et 12 pour les subventions aux associations)

L’an deux mil vingt-six, le 14 avril à 20 heures 30 minutes,
Le Conseil municipal légalement convoqué s’est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de Jean-François BULIARD, maire.

Étaient présents : Mmes Gisèle MACK, Patricia KNOSP, Olivia BION, Christelle DIEYE, Auriane ZELA, Catherine CUSSONNIER, Delphine HOUP, MM. Yannick LHOMME, Bruno BERTHIER, Jean-Michel HUCTIN, Antonio FERREIRA, Yvan TARIEL, Dominique DI PALMA, **Formant la majorité des membres en exercice.**

Absents excusés M. Aurélien FERRET (pouvoir donné à M. Jean-François BULIARD)

Secrétaire de séance : M. Yannick LHOMME

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d’un secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 mars 2026
- **DÉLIBÉRATIONS :**
 - Approbation du compte financier unique (CFU) 2025 budget commune
 - Affectation des résultats 2025 budget commune
 - Attribution de subventions aux associations
 - Vote des taux de fiscalité directe locale
 - Vote du Budget Primitif 2026 budget commune.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Quatorze conseillers sont présents à l’ouverture de la séance. Le quorum étant atteint, M. le Maire procède à l’ouverture de la séance à 20h30.

M. Yannick LHOMME est désigné à l’unanimité secrétaire de séance.

- Le procès-verbal de la séance du 26 mars 2026, dont le secrétaire de séance était Gisèle MACK est approuvé à l’unanimité.

- DÉLIBÉRATIONS :

2026-04-20 Approbation du Compte Financier Unique 2025 - budget commune

- Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;
- Vu l'ordonnance n° 2025-526 du 12 juin 2025 ;
- Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Droue-sur-Drouette ;
- Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
- Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
- M. le Maire donne la parole à Mme Gisèle MACK afin de présenter les résultats de l'exercice 2025 du budget de la commune :

Section	Titres émis 2025	Mandats émis 2025	Solde des opérations
Fonctionnement	1 011 493,62 €	878 016,46 €	133 477,16 €
Investissement	241 904,17 €	185 640,58 €	56 263,59 €
Total	1 253 397,79 €	1 063 657,04 €	189 740,75 €

Restes à réaliser section investissement :	
Recettes	52 302 €
Dépenses	159 209,79 €
Total	- 106 907,79 €

Résultat de clôture					
Section	Solde des opérations 2025	Résultat antérieur reporté (2024)	Solde/résultat de clôture 2025	Restes à réaliser investissement	Résultat cumulé
Fonctionnement	133 477,16 €	176 416,14 €	309 893,30 €		309 893,30 €
Investissement	56 263,59 €	- 71 433,45 €	- 15 169,86 €		- 122 077,65 €
Total	189 740,75 €			- 106 907,79 €	187 815,65 €

Considérant que dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son président, et le maire doit se retirer au moment du vote (article L2121-14 du CGCT),

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, ne prend pas part au vote. Mme Patricia KNOSP préside la séance, et invite l'assemblée à procéder au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants : (Pour : 13 voix / Contre : 0 / Abstentions : 0)

- Approuve le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Droue-sur-Drouette ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2026-04-21 Affectation des résultats 2025 - budget commune

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire M57,
- Vu la délibération n° 2026-04-20 en date du 14/04/2026 approuvant le Compte Financier Unique 2025 du budget de la commune,

M. le Maire donne la parole à Mme Gisèle MACK pour présenter les résultats du budget de la commune et propose la reprise des résultats du budget 2025 du budget de la commune au Budget Primitif 2026 :

Le budget de la commune fait apparaître :

- Un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 309 893,30 €
- Un résultat déficitaire de la section d'investissement de - 15 169,86 €
- Un déficit de restes à réaliser de -106 907,79 €
- Un besoin de financement de 122 077,65 € (somme des restes à réaliser 2025 [-106 907,79 €] et du déficit d'investissement [- 15 169,86 €])

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RAR
RECETTES exercice	1 011 493,62 €	241 904,17 €	52 302,00 €
DÉPENSES exercice	878 016,46 €	185 640,58 €	159 209,79 €
Résultat Exercice	133 477,16 €	56 263,59 €	-106 907,79 €
Résultat Reporté	176 416,14 €	-71 433,45 €	
Résultat cumulé	309 893,30 €	-15 169,86 €	

Résultat global de clôture **294 723,44 €**

Besoin de financement **122 077,65 €**

Il est proposé de reprendre au Budget Primitif 2026 les résultats du budget de la commune 2025 tel que :

REPRISE DES RÉSULTATS		
001 – Résultat d'investissement reporté	15 169,86	DI
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	122 077,65	RI
002 – Résultat de fonctionnement reporté	187 815,65	RF

Il est précisé que le R002 est égal au résultat excédentaire de la section de fonctionnement du budget de la commune (309 893,30 €) déduit du besoin de financement de la section d'investissement du budget de la commune (122 077,65 €).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise :

- L'affectation en recette de fonctionnement du Budget primitif 2026 (**article R002**) de l'excédent de fonctionnement reporté de **187 815,65 €** ;
- L'affectation en dépenses d'investissement du Budget Primitif 2026 (**article D001**) du déficit d'investissement de **15 169,86 €** ;
- L'affectation en recettes d'investissement au Budget Primitif 2026 (**article 1068**) de l'excédent de fonctionnement capitalisé de **122 077,65 €**.
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation des opérations ci-dessus référencées.

2026-04-22 Attribution de subventions aux associations au titre de l'année 2026

M. le Maire précise que ce point a été étudié en commission des finances.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2311-7 ;

Considérant les demandes de subventions formulées par les associations,

M. Yannick LHOMME en sa qualité de président de l'ASDD, M. Jean-Michel HUCTIN en sa qualité d'administrateur du Café citoyen du Val Drouette et M. Yvan TARIEL, vice-président du Café AD-D, ne prennent pas part au vote.

M. le Maire précise que la commission finances a décidé d'augmenter la subvention au café associatif récemment créée, pour favoriser son développement. De même, il est proposé d'augmenter de 50 € la subvention à Mosaïque et de 100 € à l'ASDD pour compenser ses dépenses faites en faveur des apiculteurs dorasiens pour les pièges à frelons.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants (voix pour : 12 / voix contre : 0 / abstentions : 0)
- Décide d'attribuer et de verser des subventions aux associations comme suit :

Nom de l'association	Subvention attribuée
Accueil et dialogue	100 €
Action Emploi	150 €
ADMR Epernon-Gallardon	350 €
Amicale d'Epernon	700 €
ASDD – Asso. Sportive	1 100 €
Café Associatif de Droue-sur-Drouette	400 €
Café citoyen du Val Drouette	100 €
Centre de soin du Prieuré St Thomas	1 300 €
Comité de jumelage du Canton historique de Maintenon	100 €
FCPE Collège Michel Chasles	150 €
Mosaïque	350 €
Prévention routière	100 €
Section Locale des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Hanches Épernon	200 €
TOTAL	5 100 €

- Dit que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2026.

2026-04-23 Vote des taux de fiscalité directe locale 2026

Vu le code général des collectivités territoriales,

M. le Maire expose à l'assemblée l'état de notification des produits prévisionnels et taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 (état n° 1259) et propose de maintenir les taux tels qu'ils avaient été votés en 2025,

M. le Maire indique que les bases prévisionnelles 2026 ont légèrement évolué à la hausse.

Vu l'état n° 1259 tel qu'annexé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de fixer les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2026, selon le tableau ci-dessous, pour un produit fiscal attendu :

	Bases d'imposition prévisionnelles	TAUX VOTÉS	Produits attendus
Taxe Foncière bâti (TFB)	1 550 000 €	45,92 %	711 760 €
Taxe Foncière non bâti (TFNB)	33 100 €	30,59 %	10 125 €
Taxe d'habitation (TH)	49 300 €	9,70 %	4 782 €
TOTAL			726 667 €

- Il est précisé que la taxe d'habitation concerne uniquement les résidences secondaires.
- Dit que le montant total prévisionnel des contributions directes, y compris les produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (-80 636 €) s'élève à 646 031 €.

Ces recettes sont réparties sur les articles comptables de la façon suivante :

Recettes au titre des contributions directes (article 73111)	641 825 €
Allocation compensatrice au titre des exonérations de taxe d'habitation (article 74834)	4 206 €

- Autorise M. le Maire à signer l'état 1259 annexé à la présente délibération.

2026-04-24 Vote du Budget Primitif 2025

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire M57,

M. le Maire donne la parole à Gisèle MACK pour présenter les chiffres du budget 2026.

	CHAPITRE ARTICLE	Budget 2025	Réalisé 2025	BP 2026
Charges à caractère général	O11	372 490,25	287 305,99	421 176,11
Charges de personnel	O12	328 200,00	287 714,76	326 774,03
Autres charges de gestion courante	65	274 942,72	269 847,41	294 829,67
Charges financières	66	8 343,47	8 343,47	7 994,93
Charges exceptionnelles	67	1 000,00	177,50	0,00
Opérations d'ordre, entre sections	O42	24 714,33	24 627,33	27 696,37
Virement à la section d'investissement	O23	145 625,18		108 600,95
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 155 315,95	878 016,46	1 187 072,06

	CHAPITRE ARTICLE	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026
Atténuation de charges	O13	157,90	158,22	0,00
Produits des services	70	87 500,00	93 915,82	85 500,00
Impôts et taxes	73	744 557,41	756 216,37	766 390,25
Dotation et participations	74	125 909,50	132 222,57	136 616,88
Autres produits de gestion courante	75	20 600,00	20 867,34	10 660,28
Produits financiers	76	0,00	4,62	0,00
Produits exceptionnels	77	0,00	8 108,68	0,00
Opération d'ordre	O42	175,00	0,00	89,00
Résultat de fonctionnement reporté	OO2	176 416,14	176 416,14	187 815,65
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 155 315,95	1 187 909,76	1 187 072,06

	CHAPITRE ARTICLE	Budget 2025	Réalisé 2025	RAR 2025	BP 2026	BUDGET 2026
Emprunts	16	18 840,49	18 840,49		19 189,03	19 189,03
Immobilisations incorporelles	20	17 933,50	16 108,88		22 404,00	22 404,00
Subventions d'équipement versées	204	167 800,00	43 270,30	119 480,00	22 320,00	141 800,00
Immobilisations corporelles	21	165 597,57	107 420,91	39 729,79	111 049,20	150 778,99
Opérations d'ordre de transfert entre sections	O40	175,00	0,00		89,00	89,00
Résultat d'investissement N-1 déficit	OO1	71 433,45	71 433,45		15 169,86	15 169,86
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		441 780,01	257 074,03	159 209,79	190 221,09	349 430,88

	CHAPITRE / ARTICLE	Budget 2025	Réalisé 2025	RAR	BP 2026	BUDGET 2026
Dotations, fonds divers et réserves	10	169 530,98	167 431,97		146 672,43	146 672,43
Subventions d'investissement	13	101 909,52	47 984,54	52 302,00	14 159,13	66 461,13
Subventions d'équipement versées	204	0,00	1 860,33		0,00	0,00
Virement de la section de fonctionnement	O21	145 625,18			108 600,95	108 600,95
Opération d'ordre	O40	24 714,33	24 627,33		27 696,37	27 696,37
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		441 780,01	241 904,17	52 302,00	297 128,88	349 430,88

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité : (Voix pour : 15 / Voix contre : 0 / Abstention : 0)

- Adopte par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2026, équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de fonctionnement :

- Recettes..... 1 187 072,06 €
- Dépenses..... 1 187 072,06 €

En section d'investissement :

- Recettes..... 349 430,88 €
- Dépenses..... 349 430,88 €

- Autorise M. le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chaque section
- Adopte le tableau des effectifs du personnel, annexé au budget primitif.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Lettre d'information :

La première Lettre d'Info du mandat sera distribuée à la fin du mois d'avril.

Animation :

Un spectacle est organisé le 25 avril, salle du Pré aux Pommes, par l'Office du tourisme des Portes Euréliennes d'Île-de-France, dans le cadre du festival Patrimôme.

Groupe de travail – Site Internet :

Un groupe de travail va se constituer pour voir les possibilités d'améliorer le site Internet de la commune, voire d'en créer un autre. Les conseillers municipaux souhaitant intégrer ce groupe sont : Olivia Bion, Antonio Ferreira, Patricia Knosp et Jean-Michel Huctin. Une réunion est à prévoir pour faire un état des lieux de l'existant et des souhaits d'amélioration. Les habitants, intéressés ou pouvant proposer leur aide, pourront être sollicités dans un second temps.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21h48.

Procès-verbal approuvé en séance du 19 mai 2026

A Droue-sur-Drouette, le 14 avril 2026.



**Le Président,
Jean-François BULIARD**

**Le secrétaire de séance,
Yannick LHOMME**

